



SOUS TOUTES RÉSERVES
PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2024

Demandeur :

Adresse de la propriété : 483, chemin du Progrès
Chute-Saint-Philippe

Installation septique

Bonjour,

À la suite de votre demande, voici les informations contenues dans le dossier concernant les installations septiques de la propriété sise à l'adresse ci-haut mentionnée. Un permis pour l'installation septique a été émis le 26 mars 2009 (SEL090020) et celui-ci mentionne que cette propriété possède une fosse en béton armé de 3.4 m³ suivi d'un élément épurateur de type modifié d'environ 40 m² donc pour un maximum de **2 chambres à coucher**.

Ce type d'installation respecte le règlement provincial Q-2, r.22 sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées jusqu'au jour où celui-ci pourrait être considéré comme une nuisance.

De plus, un test de sol a été effectué et un rapport de visite a été déposé le 12 mai 2010, mais aucun certificat de conformité n'a été déposé au dossier, tel qu'exigé par le règlement provincial sur le traitement et l'évacuation des eaux usées, seul un tiers qualifié au sens de l'article 1 du Code des professions, autorisé et membre d'un ordre reconnu peut déterminer l'état de ce système et de l'environnement immédiat, sa conformité et son bon fonctionnement.

En conclusion, l'état actuel de ce système dépend de l'entretien reçu; soit une vidange périodique de la fosse, une fois tous les deux ans pour une résidence occupée annuellement et une fois tous les quatre ans pour une occupation saisonnière.

Pour toute question, veuillez contacter le service de l'urbanisme.

Madeleine Sigouin

Inspectrice en bâtiment et environnement